

Bureau de la gestion individuelle 1<sup>er</sup> degré public

Nantes, le 24 août 2026

**Camille GUIBERT**  
Cheffe de pôle  
[pole1d44@ac-nantes.fr](mailto:pole1d44@ac-nantes.fr)

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Loire Atlantique

Dossier suivi par :  
Samuel DAVID  
Mél : [pole1d44-candidatures@ac-nantes.fr](mailto:pole1d44-candidatures@ac-nantes.fr)

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public

**DSDEN de la Loire Atlantique**  
**BP 72616**  
**44326 NANTES CEDEX 3**

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale

**Circulaire n° 2026-07-POLE1D44-DPE-1**

**Objet : Appel à candidatures – postes à profil**  
**Année scolaire 2026 / 2027**

P.J : Liste des postes à profil vacants au 1er septembre 2026  
Fiches de poste

Dans le cadre du mouvement départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de la Loire-Atlantique, certains postes dits « postes à profil » font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat. La sélection des candidats s'effectue hors barème.

Cet appel à candidature concerne uniquement les enseignants titulaires.

Les différentes phases se dérouleront selon le calendrier ci-dessous :

|                                                                                                                                                    |                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Transmission des fiches de candidature (à remplir dans Colibris) à l'IEN d'affectation actuelle du candidat ( <b>via COLIBRIS</b> )                | Du 31 août au 04 septembre 2026 |
| Transmission des fiches de candidature avec avis par les circonscriptions au Bureau gestion individuelle – M. Samuel DAVID ( <b>via COLIBRIS</b> ) | 07 septembre 2026               |
| Commissions d'entretien                                                                                                                            | Du 09 au 16 septembre 2026      |
| Notification des résultats aux candidats                                                                                                           | A partir du 21 septembre 2026   |

## **I – Enseignants concernés**

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu ;
- Les enseignants souhaitant un poste à profil lors du mouvement départemental 2026 ;
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil souhaitant changer de type de poste à profil.

## **II– Procédure de recrutement**

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature et transmettre leur dossier complet (fiche de candidature à remplir dans Colibris, lettre de motivation et curriculum vitae) avant la date butoir du 04 septembre 2026 à leur IEN de circonscription via **COLIBRIS (ARENA / Espace personnel / Colibris-Portail des démarches / Démarches départementales / 44 Loire-Atlantique)**.

Les IEN transmettront **via COLIBRIS** leur(s) avis sur les candidatures.

Les candidats éligibles seront convoqués, individuellement, à un entretien devant la commission départementale compétente. Les convocations aux entretiens seront adressées par courrier électronique sur la boîte professionnelle des enseignants ([prenom.nom@ac-nantes.fr](mailto:prenom.nom@ac-nantes.fr)). Il est donc nécessaire de consulter régulièrement votre boîte professionnelle.

Cette commission sera chargée d'établir un classement des candidats pour chaque poste profilé qui aura été publié.

Les enseignants intéressés trouveront en annexe pour chaque type de poste, un descriptif des missions, les conditions spécifiques du poste et les qualifications requises.

Les enseignants retenus auront une affectation annuelle (AFA).

Je vous rappelle que tout acte de candidature sur un poste à profil vaut engagement à le rejoindre en cas d'affectation.

J'insiste particulièrement sur la nécessité de respecter les dates de réception afin d'éviter tout dysfonctionnement dans cette procédure. En aucun cas ne pourront être pris en compte les dossiers de candidature arrivés hors-délai.

 Gilles NEUVIALE